



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 3 décembre 2024, le Règlement autorisant la réalisation d'études d'avant-projet et la conception, l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux pour améliorer la sécurité routière et la mobilité active et décrétant un emprunt à cette fin de 1 340 000 \$ (2024, chapitre 110) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2024 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 7 janvier 2025.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 14 janvier 2025.

M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière